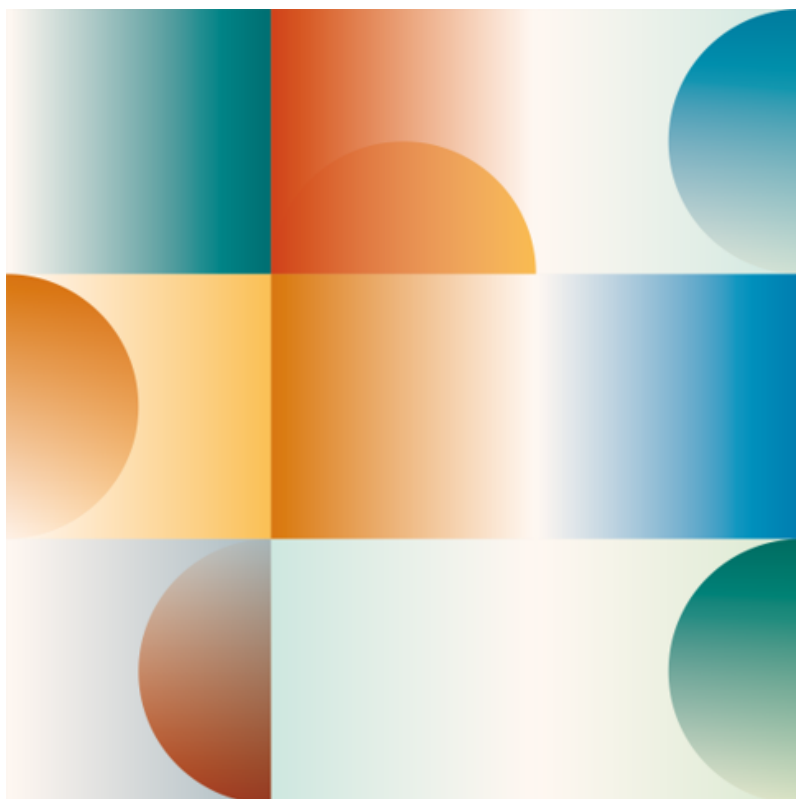


Mugaz gaindiko Uda Ikastaroak

Cursos de Verano transfronterizos

Cours d'Été transfrontaliers



Réglementation

2023

université
BORDEAUX

Universidad
del País Vasco
Euskal Herriko
Unibertsitatea

U I K

UDA IKASTAROK
CURSOS DE VERANO
SUMMER COURSES

Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

UNIVERSITÉ
DE PAU ET DES
PAYS DE L'ADOUR

upna
Universidad Pública de Navarra
Nafarroako Unibertsitate Publikoa

Opusculoko
Puru Aldekoa
Diputación Foral
de Gipuzkoa



ETORKIZUNA
DIRAIN
ES FULFRO



EUROREGION
EUROESKUALDEA
EUROREGION

ETS
BASQUE
EUSKAL
HERRIA
COMUNITAT
D'EUROREGION
EUROREGION
EUROREGION

euskampus



INDEX

| | |
|---|---|
| 1. Propositions de cours d'été transfrontaliers | 2 |
| 2. Thématique | 2 |
| 3. Caractéristiques du cours | 3 |
| 4. Soumission des propositions | 5 |
| 5. Évaluation des propositions | 6 |
| 6. Validité académique | 7 |
| 7. Calendrier d'organisation 2023* | 8 |
| 8. Encouragement des propositions des étudiants | 9 |
| 9. Considérations générales | 9 |

1. Propositions de Cours d'Été

Les propositions doivent impliquer au moins deux institutions ou entités publiques ou privées de différentes régions transfrontalières, dont deux doivent provenir d'États différents.

Par participation, on entend tout type d'engagement en faveur du cours d'été transfrontalier, tel que, par exemple, l'organisation, les conférences, le financement, etc.

Exemple 1 : Cours d'été sur les microplastiques dans le Golfe de Gascogne, organisé par le directeur de l'UB avec la participation d'un intervenant de l'UPNA et le financement d'une entreprise de Bayonne.

Exemple 2 : Cours d'été sur l'application de l'intelligence artificielle dans la gestion des services transfrontaliers, organisé par Elkargoa avec la participation du Conseil provincial de Gipuzkoa et d'un professeur de l'UPV/EHU.

L'appel comprendra la possibilité d'envoyer des manifestations d'intérêt pour contacter des partenaires transfrontaliers en vue de réaliser des cours d'été transfrontaliers. À cette fin, l'appel à candidatures comprendra une section relative aux manifestations d'intérêt pour le recrutement de participants au cours d'été, dans laquelle devront être précisés : les proposant et leur affiliation institutionnelle, le sujet qui sera abordé dans le cours, un résumé des objectifs du cours et une liste des participants.

2. Thématique

Le thème de cette deuxième édition reste la question transfrontalière en général. Une sous-titre sera ajouté à l'édition 2023 pour la communication caractérisant l'appel, tel que "La coopération transfrontalière aujourd'hui", "Les modèles de coopération transfrontalière", "Territoires transfrontaliers et cohésion", ou quelque chose de similaire.

3. Caractéristiques du Cours

3.1.- Public cible :

Les sessions peuvent s'adresser au grand public, mais aussi aux universitaires, aux étudiants et aux professionnels.

La participation des jeunes publics sera particulièrement encouragée.

3.2.- Dates de la célébration :

En 2023, le programme sera concentré sur la semaine du 17 au 22 juillet.

Dans le cas où le cours proposé ne pourrait pas être organisé aux dates prévues pour des raisons justifiées, des activités proches de ces dates peuvent être proposées et faire partie de ce programme.

3.3.- Localisation :

Baiona.

Cité des Arts (comme dans la première édition) ou un autre lieu.

3.4.- Duration :

Chaque cours peut avoir une durée maximale de deux jours, de préférence le matin seulement.

3.5.- Méthodologies :

Les méthodologies participatives seront encouragées, avec au moins une table ronde finale.

3.6.- Format :

Les cours doivent avoir lieu en personne, mais il est possible de participer à la fois en personne et en ligne.

3.7.- Langue :

Les cours peuvent être dispensés dans toutes les langues officielles de l'Euro région Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre, ainsi qu'en anglais.

La traduction simultanée sera adaptée aux besoins de chaque cours.

La décision concernant la traduction sera prise au cas par cas, en tenant compte des besoins de la proposition, du public cible et du budget disponible.

3.8.- Recommandations pour l'organisation du programme

| | | |
|--|-----------|---|
| Horaire recommandé | 9 a 13:30 | Y compris une pause de 30 minutes en milieu de matinée |
| Durée des présentations | 3 x 45' | 35' de présentation et 10' pour les questions/discussion |
| Table ronde | 60' | Table ronde avec les intervenants et/ou les participants externes |
| Accompagnement par le directeur/ rapporteur | o | <ul style="list-style-type: none">o Séance d'introductiono Présentation des intervenantso Modération du débato Synthèse à la fin de chaque journée |

3.9. Dépenses financées

Les propositions retenues couvrent les dépenses suivantes :

- Organisation de l'activité et diffusion
- Siège, service technique et de soins
- Traduction simultanée si le Comité d'évaluation des propositions en décide ainsi
- Rémunération des exposés et des tables rondes
- Déplacement
- Hébergement
- Café et repas

Comme indiqué au point 5, le financement spécifique que peuvent apporter les propositions en vue de permettre au programme de mener davantage d'activités sera apprécié.

Une fois la proposition approuvée, le budget d'activité sera établi sur la base des dépenses financées et sera approuvé par la direction du cours d'été transfrontalier.

4. Soumission des propositions

L'appel restera ouvert pendant 8 semaines.

La date limite de soumission des propositions pour cette deuxième édition est fixée du **22 décembre 2022 au 22 février 2023**.

Les propositions doivent être envoyées via le formulaire suivant:

- ES: <https://forms.gle/1EnNqF6emawuJ2WV6>
- EUS: <https://forms.gle/zJU287bRv9teyLNDA>
- FR: <https://forms.gle/Jdcjk9NztWjbqyr37>

Une seule proposition peut être soumise pour chaque réalisateur.

Chaque activité aura un directeur. Ce n'est qu'exceptionnellement et pour des raisons justifiées qu'un codirecteur sera accepté.

Le gestionnaire associé à l'activité, qui peut coïncider ou non avec le directeur de l'activité, sera le seul interlocuteur de l'organisation pour la gestion de l'activité.

Les points marqués d'un astérisque doivent être complétés pour que la proposition puisse être évaluée. Les propositions qui ne contiennent pas les informations minimales requises ne seront pas envoyées pour évaluation.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter le secrétariat académique: prof@uik.eus

5. Évaluation des propositions

**Le comité d'organisation sera chargé d'évaluer les propositions reçues.
 Les propositions seront évaluées selon la rubrique suivante :**

| | Condition | Evaluation | Note |
|---|---|--|-------------|
| Régions concernées par le cours | Au moins 2 régions de chaque État | Un point sera ajouté pour chaque participation d'un représentant de l'autre Région. | 0-2 |
| Qualité du projet | Un formulaire de proposition sera fourni et devra être rempli de manière appropriée. | Qualité des intervenants en termes de CV et de cohérence avec le sujet traité Contenu du programme Objectifs du cours d'été | 0-3 |
| Impacto y perspectivas de desarrollo | Dans la fiche, la rubrique du nombre approximatif d'inscriptions prévues est ajoutée. | Questions d'intérêt et d'actualité Impact actuel sur le territoire Impact futur en termes de détection de futures collaborations ou de réseaux de recherche. | 0-3 |
| Viabilité financière/partenaires de parrainage | Budgets des cours | Les cours collaboratifs dont le financement provient de projets de recherche, de subventions publiques, de subventions d'entreprises, etc. seront pris en considération. | 0-2 |

6. Validité académique

L'accord multilatéral comprendra une clause concernant l'intention des universités participant au Consortium de reconnaître les crédits ECTS internationaux (pour les étudiants étrangers) à des fins de cursus interne, tant au niveau du premier cycle que du troisième cycle, y compris les écoles doctorales.

De même, l'accord multilatéral comprendra une clause concernant l'intention des universités participant au Consortium de développer un système de certification de micro-crédits ayant une valeur d'apprentissage tout au long de la vie.

7. Calendrier d'organisation 2023*

| | |
|---------------------------------|--|
| 22 décembre 2022 | Ouverture de la date limite de réception des propositions. |
| 22 février 2023 | Date limite de soumission des propositions. |
| Fin février | Réunion du comité du programme |
| Fin février | Communication des activités approuvées avec la formule de financement, le lieu et les dates. Notification des propositions non retenues. |
| 17 mars | Le délai d'acceptation des conditions par la direction de l'activité a expiré... |
| 17 mars | Date limite pour la confirmation du titre, des objectifs, du résumé, des sponsors (le cas échéant) et du programme avec la liste définitive des intervenants. |
| Après confirmation du programme | Clôture du budget et des conditions de participation des intervenants entre la direction de l'activité et le secrétariat technique. Invitation officielle aux intervenants. |

| | |
|---------------------------|---|
| Première quinzaine de mai | Présentation du programme. Ouverture de la période d'inscription. |
| 20 jours avant l'activité | La gestion de l'activité et les intervenants fourniront du matériel complémentaire aux étudiants. |
| 10 jours avant l'activité | Contribution par l'orateur de la documentation qui sera utilisée lors de sa présentation. |
| Du 17 au 21 juillet | Célébration des cours d'été transfrontaliers |

** Ce calendrier est indicatif et peut être soumis à des modifications. La dernière version du calendrier organisationnel sera disponible sur www.uik.eus.*

8. Encourager les propositions des étudiants

L'édition 2023 favorisera la participation des étudiants, également par le biais de l'initiative de proposition de cours. Les universités du consortium feront un effort spécifique pour susciter l'intérêt des associations d'étudiants et des projets universitaires menés par des étudiants pour soumettre des propositions. La prise en compte des propositions des étudiants dans l'édition 2023 sera valorisée positivement lors de la sélection des cours qui composeront l'édition.

9. Considérations générales

9.1. Protection des données personnelles et propriété intellectuelle

Les données personnelles collectées, y compris l'image et la voix, seront incorporées dans les fichiers et traitements dont la Fondation Cours d'Été de l'UPV/EHU est responsable. La légitimation pour le traitement est l'établissement et le développement d'un contrat de prestation de services auquel la personne concernée et la fondation sont parties.

Le but de la collecte et du traitement est la gestion comptable et administrative, l'archivage de tous les cours dispensés et leur utilisation à des fins d'enseignement ou de recherche. Les données personnelles ne seront pas cédées ou communiquées à des tiers, sauf dans les cas légalement prévus ou lorsque cela est nécessaire au bon déroulement de l'objet du cours. Vos données seront conservées pendant les délais légalement établis.

Les personnes concernées peuvent exercer les droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation du traitement, ainsi que révoquer le consentement donné en adressant une copie écrite de la Carte Nationale d'Identité à l'attention du Délégué/Déléguée à la Protection des Données, au siège de la Fondation. Si leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent également déposer une plainte auprès de l'Agence Basque de Protection des Données. Vous trouverez des informations détaillées sur le traitement de vos données personnelles dans la section "Déclaration étendue de confidentialité" à l'adresse www.uik.eus.

Seules les images et les plates-formes établies par la Fondation des Cours d'Été UPV/EHU peuvent être utilisées pour la diffusion des activités. Pour pouvoir télécharger et utiliser les images des actions de formation développées, dans d'autres domaines, il faut demander et obtenir l'autorisation

expresse de la Fondation Cours d'Été de l'UPV/EHU. Les personnes qui prennent les images, les téléchargent ou les distribuent sur des plates-formes autres que celles établies à leurs propres fins et autres que celles de la Fondation des Cours d'Été UPV/EHU sont responsables de ces traitements de données personnelles, face aux personnes concernées.

9.2. Propriété intellectuelle

Le/la intervenante garantit qu'il est le titulaire des droits de propriété intellectuelle du matériel qu'il utilisera pour l'exposé et que celui-ci est exempt de toute charge ou taxe.

Le/la intervenante donne son accord pour que la Fondation des Cours d'Été de l'UPV/EHU puisse diffuser et publier le contenu.

9.3. Cession de l'image et de la voix

Les activités présentielles qui ne sont pas diffusées en ligne ne sont pas enregistrées par défaut. L'enregistrement sera effectué dans le cas où le contenu sera utilisé pour réaliser un cours en ligne dans le cadre du programme de cours en ligne de la Fondation des Cours d'Été de l'UPV/EHU.

Si l'enregistrement de l'activité est requis, le rapporteur/le directeur autorise expressément la Fondation Cours d'Été de l'UPV/EHU à inclure dans tout support audiovisuel, pour reproduction, distribution et/ou communication publique, le cours qu'il va donner, et notamment sa propre image, ainsi que sa voix, capturées lors de la transmission de celui-ci.

La présente autorisation, qui est accordée à titre gratuit, couvre l'ensemble des utilisations de la recherche ou de l'enseignement que le matériel capté ou des parties de celui-ci peuvent avoir en utilisant tout moyen ou support, y compris les médias ou les réseaux sociaux.

L'autorisation accordée ici a un caractère d'enseignement ou de recherche et n'est soumise à aucune limite temporelle quant à sa concession ou son exploitation. De même, l'autorisation accordée ici n'est ni soumise ni limitée à un domaine géographique déterminé.

9.4. Séances et/ou retransmissions en direct

La direction et/ou les intervenants de la session ou de la retransmission en direct informent les élèves que les séances seront enregistrées et/ou exposées via des plates-formes de vidéoconférence le cas échéant. Pour préserver votre intimité, si les élèves ne veulent pas que leur image ou leur voix soient enregistrées, vous devrez désactiver la caméra et/ou le microphone de votre ordinateur.

Conformément à la loi organique sur la protection des données personnelles et la garantie des droits numériques, le règlement UE 670/2016 et le reste de la législation en vigueur en matière d'utilisation des images l'adresse, conférenciers, les élèves ainsi que tout autre participant autorisent la Fondation des cours d'été de l'UPV/EHU à disposer d'un fichier d'images, vidéos ou audios où apparaît de manière explicite et reconnaissable votre image ou votre voix prise pendant la réalisation de l'événement et à sa diffusion publique par tout moyen de communication. Si vous ne voulez pas que

vosre image ou vosre voix soient enregistrées, désactivez la caméra et/ou le microphone de vosre ordinateur.

9.5. Sessions sur la plateforme digitale ZOOM

Étant donné que l'action de formation se déroule sur des plates-formes différentes de celle de la Fondation Cours d'Été de l'UPV/EHU, c'est-à-dire sur ZOOM, les participants doivent accepter les conditions et les politiques de confidentialité de ces dernières.

La Fondation Cours d'Été de l'UPV/EHU ne cède ni ne communique les données personnelles des participants à ces plateformes, les personnes intéressées étant celles qui donnent librement leur consentement au moment où elles y accèdent et s'y inscrivent.

9.6. Utilisation des enregistrements des cours

Tous les contenus mis à vosre disposition sont soumis à des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle et leur utilisation et distribution sont également limitées par les règles de protection des données personnelles.

La direction de l'activité peut demander à UIK l'autorisation d'obtenir l'enregistrement afin de le conserver dans son dossier pour des consultations internes ainsi que pour la réalisation et la publication de pilules de courte durée. Dans tous les cas, il doit s'agir d'une divulgation sans but lucratif, en ajoutant le logo UIK et en indiquant expressément qu'il s'agit du contenu du cours d'été.

La publication intégrale de ces contenus est interdite sans l'autorisation expresse, préalable et écrite des titulaires de ces droits et de la Fondation des Cours d'Été de l'UPV/EHU.

La participation aux cours d'été transfrontaliers implique l'acceptation de la réglementation